



# PROCES-VERBAL

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MERCREDI 12 AVRIL 2023 à 15H00 – CASA MUSICALE – PIGNA

- Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en qualité de mandataire.
- La séance est ouverte à 15h16, par le Président M. François-Philippe BARBOLOSI.
- Mme Sylvie PIERRE, Commissaire aux Comptes dûment convoquée est présente.

## ORDRE DU JOUR

**1 / Le Président prend la parole afin de proposer Claire TADDEI comme secrétaire de séance et annonce les questions diverses qui seront abordées en fin de séance.**

**2/ Le Président cède la parole à Anne TENAT-NICOLAI fin de présenter et lire le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire précédente du 27 juillet 2022.**

*→ Le PV de l'AGO 2022 est mis au vote & adopté à l'unanimité.*

**3/ Le Président cède la parole au directeur Jérôme CASALONGA afin de présenter le compte-rendu d'activité 2022 (rapport détaillé en annexe). Le directeur présente alors la situation de fonctionnement 2022, une reprise post-covid est mentionnée, ainsi que les actions de création, médiation, de production et diffusion.**

En synthèse pour l'année 2022, le CNCM Voce c'est :

- Une augmentation de la masse salariale avec des embauches supplémentaires permise en partie par des fonds supplémentaires de fonctionnement,
- Une hausse globale du volume de l'activité,



Centre National de Création Musicale Fabbrica Culturale VOCE - 20220 Pigna

Association agréée Entreprise solidaire d'utilisé sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013

- La totalité du programme a été réalisée avec des événements supplémentaires,
- Une hausse des actions d'éducation artistique et culturelle, et de médiation,
- Une augmentation du nombre des résidences de création et de composition.

→ ***Le compte-rendu d'activité 2022 (rapport détaillé en annexe) est mis aux votes et adopté à l'unanimité.***

#### **4/ Anne TENAT-NICOLAI prend la parole pour dresser le bilan financier.**

Le résultat comptable de l'exercice 2022 est excédentaire de 13 566€ pour un budget total de 675 840€. Cet excédent représente 3.5% des dépenses éligibles à la subvention de la CDC, ce qui est conforme au règlement des aides. Le report à nouveau débiteur du compte 119 de 36 233.30€ est affecté au compte 110 de report à nouveau créditeur.

Au niveau des produits, on note une augmentation de 23% des recettes propres par rapport à 2021. Ceci est principalement dû à une hausse de la recette en billetterie de 13 404€ ainsi qu'aux ventes du spectacle « Le Suppliantes » reporté depuis 2020, qui ont enfin pu se concrétiser en 2022 pour un montant de 29 767€.

La DRAC a augmenté son soutien de 80 000€ en 2021 à 100 000€ en 2022 en établissant, sur cette nouvelle base, une convention triennale jusqu'en 2024. La subvention CDC Arts de la Scène reste à 300 000€. Les produits constatés d'avance sur subventions exceptionnelles de 2020 et 2021 (liées notamment au plan de relance) ont été utilisés et affectés pour 90 479€.

Les dépenses d'investissement ont été finalisées en 2022 ce qui a donné lieu à un produit exceptionnel de 30 408€ « contrebalancé » par une charge égale en amortissement.

Au niveau des charges, les charges de rémunération des artistes, techniciens et formateurs pédagogiques sont supérieures de 53 000€ vs 2021. On note une augmentation significative des dépenses voyages/hébergement/restauration des artistes de 31 948€ par rapport à 2021. L'année 2022 a été marquée par une reprise des activités après la crise sanitaire sur 2020 et 2021, avec un nombre plus important d'artistes mais également une hausse évidente des coûts de transport.

Les charges de personnel ont également augmenté avec l'embauche d'un technicien post production audiovisuelle en CDI et l'arrivée d'un prestataire en communication. Suite à une démission fin 2021, le poste de chargée de production n'a, quant à lui, été pourvu qu'en milieu



Centre National de Création Musicale Fabbrica Culturale VOCE - 20220 Pigna  
Association agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013

d'année 2022. A noter, l'administratrice Marie-Paule SANTINI est en congé maladie longue durée depuis le 23/08/2022.

Les charges de fonctionnement sont plus élevées d'environ 17 000€ vs 2021 : année entière de loyer sur les salles de musique, divers petits travaux et maintenance (dont ménage) à l'auditorium, panneau 4x3...etc. Ceci est couvert totalement par l'auto-financement de l'association.

NB : A ce propos, Mr le président François-Philippe BARBOLOSI et Mme la Commissaire aux comptes nous invite à approfondir nos partenariats avec les transporteurs tels que la Corsica Ferries et la Corsica Linéa, également à recontacter l'Office des Transports. Mme la Commissaire aux comptes nous rappelle également de nous soucier de la validité toujours actuelle de notre rescrit fiscal, en tant qu'association reconnue d'intérêt général, afin d'être sûr de toujours entrer dans le cadre du mécénat.

→ ***Le compte-rendu financier 2022 (bilan en annexe) est mis aux votes et adopté à l'unanimité.***

#### **5/ Mme Sylvie PIERRE, Commissaire aux Comptes, fait lecture de son rapport concernant les comptes 2022 et les certifie.**

Mme Sylvie PIERRE annonce également sa fin de mandat en tant que Commissaire aux Comptes titulaire du CNCM Voce et la fin de mandat de Mr Fabrice ALBRECHT, en tant que commissaire aux comptes suppléant.

Anne TENAT-NICOLAI propose Mr Marc NINU basé à 2 boulevard Paoli, 20200 Bastia, comme nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, et la société Audit Expertise Comptable AEC Ninu, comme commissaire aux comptes suppléant, à partir de l'exercice 2023.

**Les membres de l'AGO prennent acte de la certification sans réserve par Mme la Commissaire aux Comptes et de son appréciation, ainsi que son arrêt de mandat.**

→ ***La nomination de Mr Marc NINU et de la société AEC NINU est mise aux votes et adoptée à l'unanimité.***

#### **6/ Le directeur Jérôme CASALONGA prend la parole afin de présenter le projet d'activité artistique et culturel 2023.**

En synthèse :



Centre National de Création Musicale Fabbrica Culturale VOCE - 20220 Pigna  
Association agréée Entreprise solidaire d'utilisé sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013

- Une hausse des activités concerts et spectacles, pour un total de 140 représentations sur l'année.
- Présentation de la programmation FESTIVOCE.
- Présentation des orientations et actions en faveur de la lutte contre les VHSS, notamment dans le cadre de nouveaux impératifs légaux et du devoir d'exemplarité.

→ **La programmation 2023 est mise au vote & adoptée à l'unanimité**

## 7/ Anne TENAT-NICOLAI prend la parole pour dresser le budget prévisionnel 2023.

Il s'agit là du budget prévisionnel annexé à la convention avec la CDC en cours de validation sur 2023 et 2024.

→ **Le budget prévisionnel 2023 est mis au vote & adopté à l'unanimité**

## 8/ Questions diverses :

Maintien du montant de la cotisation annuelle d'adhésion au CNCM Voce à 15€.

→ **Cette proposition est mise au vote & approuvée à l'unanimité.**

Jérôme CASALONGA annonce de l'embauche d'un stagiaire au rôle d'ingénieur son et du changement de statut de l'actuel ingénieur son Jean-Gabriel DEL PIERO qui souhaite passer au statut d'intermittent du spectacle.

→ **Cette proposition est mise au vote & approuvée à l'unanimité.**

Toni CASALONGA fait part de son souci et de mettre en place des actions pour valoriser et visibiliser la pratique du 'Chjam'è rispondi'. Il présente sa volonté et le projet de déposer la pratique du 'Chjam'è rispondi' au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Pour ce faire, il est discuté de désigner le CNCM Voce comme porteur de ce projet et de désigner Toni CASALONGA comme représentant et chargé de mission pour le 'Chjam'è rispondi'. Il faudra dans un second temps discuter et approuver un budget à inclure au budget 2023.

→ **Cette proposition est mise au vote & approuvée à l'unanimité.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H07.**

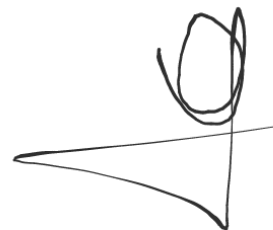
Le président,

François-Philippe BARBOLOSI



La secrétaire de séance,

Claire TADDEI



CENTRU NAZIUNALE DI CREAZIONE MUSICALE  
CENTRE NATIONAL DE CRÉATION MUSICALE

VOCE

(F) 20220 PIGNA Corsica

0033 495 61 73 13 / 0033 670 40 68 80

contact@ccvoce.org

www.centreculturelvoce.org

Siret 411 239 114 00019

Licence d'entrepreneur du spectacle 1<sup>ère</sup> catégorie N° 1-1006 114

VOCE

Centre National de création musicale Pubblica Culturale VOCE - 20220 Pigna

Association agréée Entreprise solidaire d'utilisé sociale

Membre de Futurs Composés, réseau national de la création musicale

SIRET : 411 239 114 00019 – APE : 9001Z – TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR 59 411 239 114

Licences d'Entrepreneur de Spectacle 1-2-3 / PLATESV-R-2023-000985 / PLATESV-R-2023-001014 / PLATESV-R-2023-001013